REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAYOTTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE-OUEST

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 45

Séance du 14/12/2018

Objet : Création d'un pôle d'attractivité, de développement et d'aménagement de la 3CO dans la commune de Ouangani.

L'Assemblée Délibérante s'est réunie le 14 décembre 2018 à 17h00, au nombre prescrit par la loi, dans ses locaux de Mroalé sous la présidence de M. ANTOYISSA Zaïnoudine.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 38
Présents : 22
Nombre suffrages : 23

Date de convocation : 04/12/2018

Date d'affichage : 04/12/2018

Etaient présents :

Mme ABDOU–MADI Sandati, M. ANTOYISSA Zaïnoudine, M. ATTOUMANI Issoufi, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, Mme MAHADI Salima, M. MATTOIR Abdullah, Mme MROIVILI Amina Moilim, M . ATTOUMANI Harouna, Mme DOUKAINI Kamaria, M. HAMADA Dahalane Patrick, Mme MADI ASSANI Binti, Mme SAINDOU Dhoirifia, M. ABDALLAH Saïd, Mme BAMANA Anchya, M. ABDOU Mikidachi, Mme BACAR Inchati Soilihi, M. HAIDAR Mohamed El-Amine, Mme ALI Fatima, M . HAROUNA Zaidani , M. MADI Saïd, M. MROIVILI Mouhamadi Moindjié, et M. SAID Mohamed Barrabe.

Etaient absents :

Mme ABDOU COLO Nassuhati, Mme AHMED Fatima, M. AHMED-COMBO Ali, M. ANTOINE Ibrahim Salim, Mme AHMED Aïda, M. ALI-MALLOU Assani, Mme CHANFI Dahabia, M.IBRAHIMA SAID Maanrifa, M. KAMARDINE Mansour, Mme MAHAMOUDOU Laouia, Mme SAID Moinécha, Mme MASSIALA Sadanati, M. YOUSSOUFOU Soulaïmana, M. HAMIDOU Mouhamadi Ali, M. MIKIDADI Madihali et Mme MVOULANA Chakila Laila.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

26/12/2018

Et affichage du :

26/12/2018

Procuration : Mme ABDOU COLO Nassuhati a donné procutaion à M. HAROUNA Zaïdani.

Etaient excusés : Néant.

Secrétaire de séance : M. MADI Saïd.

PREFECTURE DE MAYOTTE
REÇU LE 26 DEC. 2018
D.R.C.L

Le président expose que lors du dernier Conseil Communautaire, il a été présenté l'intérêt de renforcer notre intercommunalité dans le domaine de l'aménagement et du développement du territoire et notamment sur l'hypothèse de mettre en œuvre une zone d'activités économiques sur le Centre-Ouest et plus particulièrement sur le secteur de Combani. Or, nous avons rencontré des difficultés à mobiliser les acteurs et le foncier nécessaire pour une opération d'envergure permettant de lancer les préalables au lancement d'une étude de faisabilité urbaine, organisationnelle, opérationnelle et programmatique sur ce secteur. Dès lors, nous avons dû étudier d'autres alternatives

En effet, le Conseil Départemental de Mayotte et la Communauté de Communes du Centre-Ouest souhaitent renforcer le développement harmonieux de leur territoire, la compétitivité globale de l'entreprise et favoriser par conséquent la création de Zone d'Activités Economiques sur le Centre-Ouest permettant ainsi de faire émerger des projets d'aménagements et de développement d'activités à vocation multiple et par conséquent de développer la création d'emplois.

Dans le cadre de la loi 2015-991, dite loi NOTRe, les rôles respectifs des Régions (Régions Ultrapériphiques (RUP) de l'Union Européenne), des Départements et des intercommunalités ont été redéfinis dans les domaines complémentaires du développement économique et de l'aménagement du territoire, mais également de la cohésion sociale et de la solidarité territoriale. C'est dans ce contexte que le Conseil Départemental souhaite organiser son action afin que l'ensemble des entreprises du territoire puissent trouver l'accompagnement nécessaire, en termes d'implantation stratégique sur l'ensemble du Département, en appui avec les EPCI, dont la 3CO, acteurs importants de l'action publique locale en faveur du développement économique.

Le Conseil Départemental, dans son plan de mandature 2015-2021 souhaite doter Mayotte et plus particulièrement le centre-ouest des outils indispensables pour l'équilibre de son territoire et permettre aux Mahorais de bénéficier de services importants de proximité. Ainsi, la création des Zones d'Activités Economiques (ZAE) en Centre-ouest va permettre d'assurer le rééquilibrage du territoire et de produire et de co-construire un **nouveau pôle d'attractivité** qui pourra s'étendre dans la perspective d'une évolution démographie, d'une évolution numérique, d'une évolution sociale, économique et environnementale avec l'ambition de vivre ensemble et ce durablement.

Cette action a été actée par la délibération N°2240/2015/CP du 27 Août 2015 par le CDM.

A noter que le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), le Schéma Régional de Développement Economique, de l'Emploi et de la Formation (SRDEEFM), le Plan d'Aménagement de Développement Durable du Département démontrent leurs intérêts pour le développement du Centre-Ouest de Mayotte.

Aussi, la Communauté de Communes du Centre-Ouest en partenariat avec le Conseil Départemental de Mayotte et le soutien de la commune de Ouangani et de Chiconi souhaitent s'orienter vers le développement de cette action vers ce secteur de manière durable, en dynamisant l'économie, en créant de nouveaux espaces de vie pour l'habitat, en développant le commerce et l'industrie (agro-alimentaire notamment), en développant la compétitivité globale de l'économie d'entreprise et en mobilisant les énergies en faveur de la création d'emplois mais également en améliorant le cadre de vie de manière à favoriser la mise en place d'équipements publics et de services au profit des citoyens.

Par conséquent, la création de Zones d'Activités Economiques (ZAE) sur les communes Ouangani et de Chiconi, constituant le cœur vert de Mayotte permettrait de faire émerger des projets de développement et d'aménagement du territoire en faveur :

PREFECTURE DE MAYOTTE
REÇU LE 26 DEC. 2018
D.R.C.L

- Du Commerce,
- De l'Agriculture,
- De l'Education,
- De l'Habitat et du Logement,
- De la Mobilité,
- De l'Innovation,
- De l'Attractivité,
- Des Services aux Publics (Les Sports, la Culture et des structures administratives),
- De Santé.

Plus concrètement, sur cette zone qu'il convient de décrire plutôt comme une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), nous pourrions développer une zone tournée vers la transition écologique transpirant le développement durable notamment au travers :

- **La création d'un écoquartier ;**
- **La création d'un technopôle agro-alimentaire et des professions de l'alimentation et de la santé alimentaire (qui pourrait notamment accueillir la cuisine centrale de notre intercommunalité favorisant ainsi les circuits courts au travers le développement de notre agriculture) ;**
- **La création d'un pôle commercial environnemental – Village des Marques ;**
- **La création d'équipements publics à l'échelle départemental sur le plan sportif (centre aquatique départemental) et culturel ;**
- **La question, peut-être, du lycée d'enseignement général, technologique sur le Centre-Ouest avec un cursus universitaire orienté vers la recherche alimentaire pourrait être une opportunité pour le développement de cette zone !**
- **La création d'un pôle multimodal permettant de développer la mobilité et les infrastructures correspondantes.**

Cette perspective de développement et d'aménagement doit être le signe d'une nouvelle forme d'urbanisation positive et de co-construction avec des partenaires publics comme privés mais aussi avec l'ensemble des force vives de notre intercommunalité afin de dessiner les contours d'un territoire tourné vers l'avenir, l'innovation et le bien-être tout en étant capable de transformer les espaces abstraits en lieux significatifs, appropriables par les habitants et les usagers. L'objectif étant de renforcer le lien identitaire qui lie l'homme à son environnement. C'est ainsi que nous développerons alors une approche à la ville, à l'urbanisation, fondée sur une lecture des composants physiques de l'espace urbain à construire à l'échelle des hommes et des femmes et de leurs interrelations, sans nier la profondeur historique, les spécificités culturelles et les représentations sociales qui fondent notre territoire et notre histoire.

Ainsi, il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur cette orientation, sur cette perspective, sur cette stratégie et sur cette cohérence pour notre territoire afin de transformer et de construire l'avenir de demain de notre intercommunalité et faire de cette aménagement la porte d'entrée à l'ensemble des communes qui constituent notre territoire.

D'autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches administratives, financières et techniques pour mener à bien cette opération d'envergure sur le plan de la faisabilité et des études pré-opérationnelles.

PREFECTURE DE MAYOTTE
REÇU LE 26 DEC. 2018
D.R.C.L

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver la stratégie proposée et la cohérence recherchée pour développer le Centre-Ouest dans le secteur de Ouangani, comme indiqué sur la cartographie ci-jointe;
- d'autoriser monsieur le Président de la 3CO à engager toutes les démarches administratives, financières et techniques pour mener à bien cette opération d'envergure sur le plan de la faisabilité et des études pré-opérationnelles ;
- et d'autoriser monsieur le Président de la 3CO à signer une convention de partenariat avec l'Etablissement Public Foncier et de l'Aménagement de Mayotte (EPFAM) pour les études pré-opérationnelles et de faisabilité des zones d'aménagement.

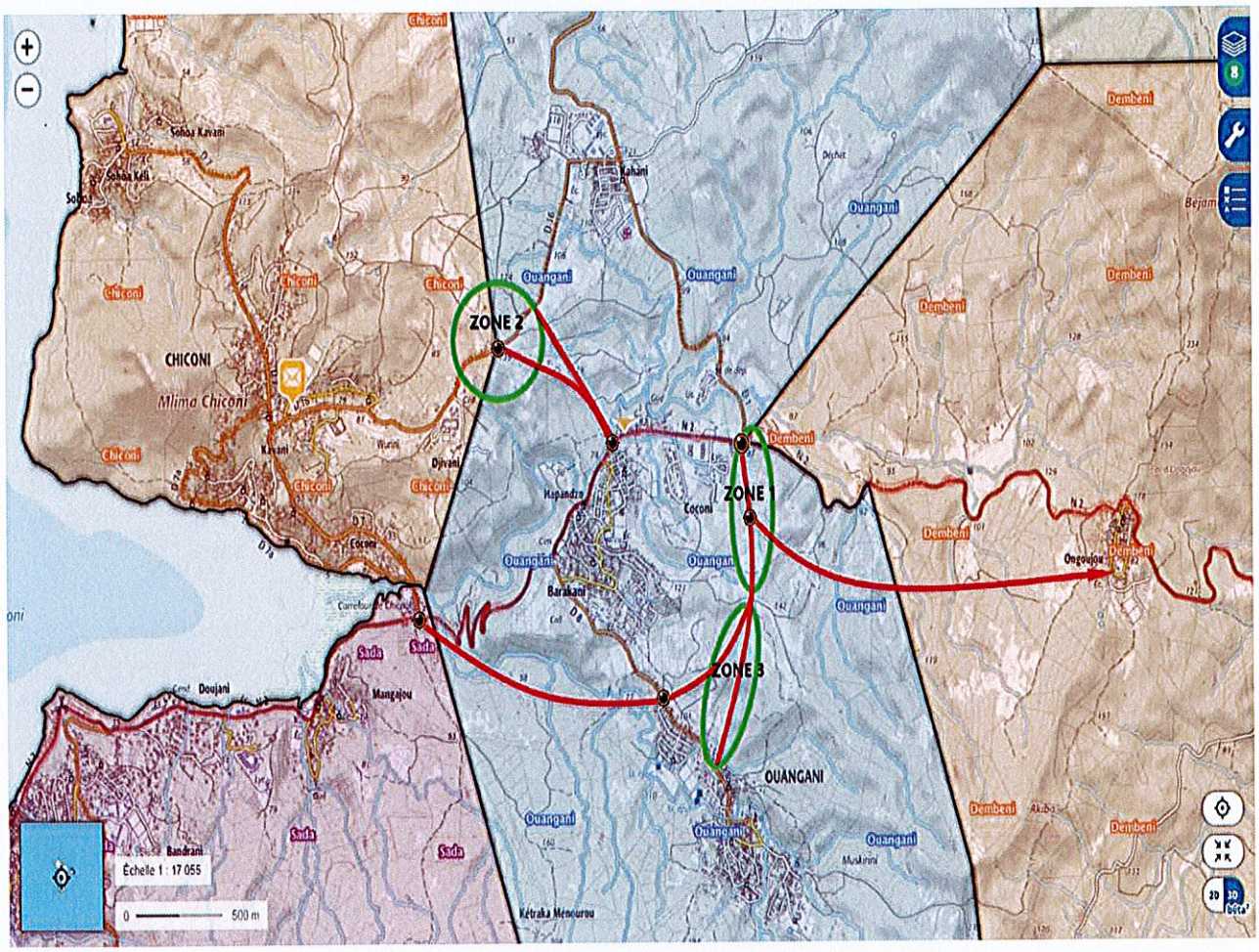

PREFECTURE DE MAYOTTE
REÇU LE 26 DEC. 2018
D.R.C.L

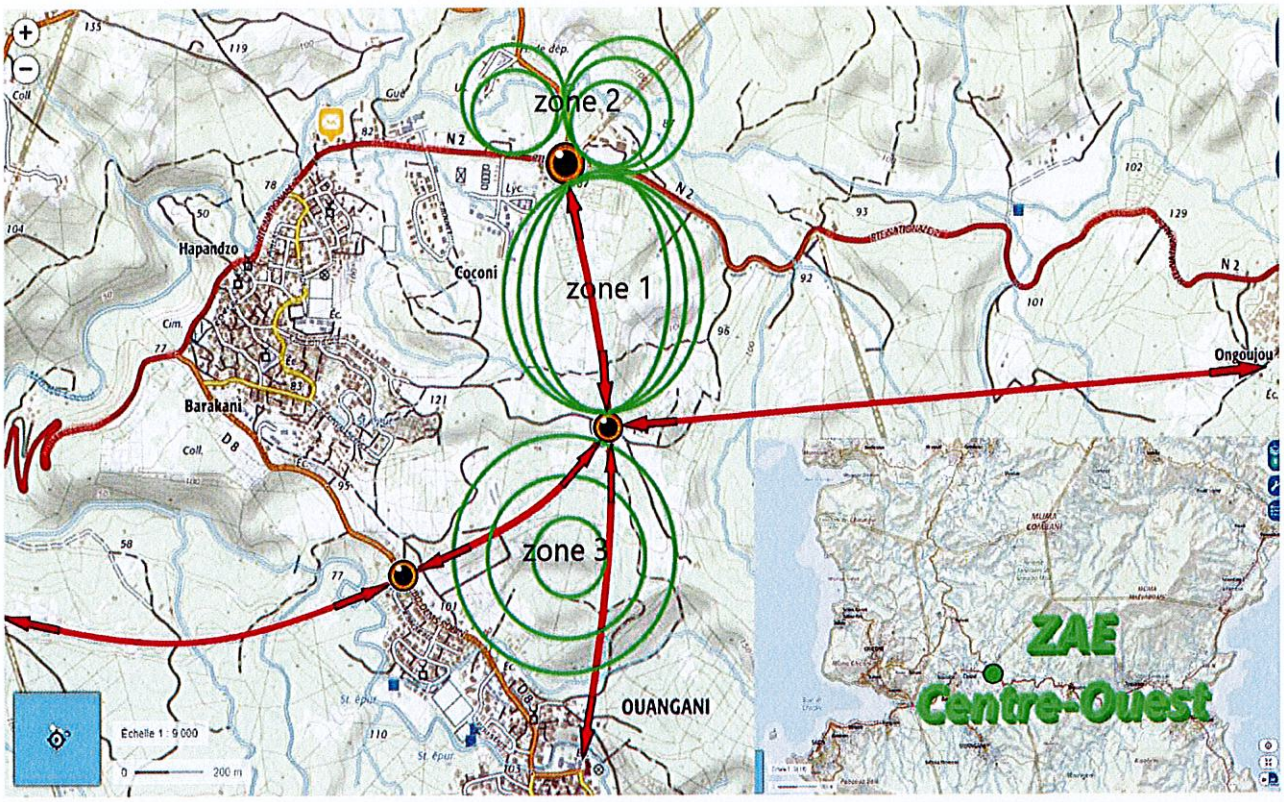

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Fait à TSINGONI, le 14/12/2018

Le Président,

M. Zaïnoudine ANTOYISSA

PREFECTURE DE MAYOTTE
REÇU LE 26 DEC. 2018
D.R.C.L

DEPARTEMENT DE MAYOTTE - CC CENTRE-OUEST